



AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société Hightech Payment Systems S.A au capital de 70.359.900 dirhams, sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 23 avril 2014 à 10 heures, au siège social de la Bourse de Casablanca - Angle Avenue des Forces Armées Royales et Rue Arrachid Mohamed, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2013 ;
- Approbation desdits rapports, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2013 ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 ;
- Approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes ;
- Ratification de la nomination provisoire par le Conseil d'Administration de nouveaux Administrateurs;
- Pouvoirs à conférer.

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2013 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 21.599.206,29 dirhams. Elle approuve toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Ordinaire, donne aux Administrateurs et aux commissaires aux comptes, quitus de leur mandat pour l'exercice 2013.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation suivante des résultats :

Affectation des résultats	Situation au 31 décembre 2013	Affectation résultat 2013	Situation après affectation
Capital social au personnel	70 359 900,00	-	70 359 900,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport	31 623 410,00	-	31 623 410,00
Réserve légale	7 035 990,00	-	7 035 990,00
Autres réserves	-	-	-
Report à nouveau	31 784 972,61	11 045 221,29	42 830 193,90
Résultat net de l'exercice	21 599 206,29	-	-
Distribution de dividendes	-	10 553 985,00	-
Total	162 403 478,90	21 599 206,29	151 849 493,90

Il sera donc distribué un dividende de 15 dirhams par action, et seront mis en paiement le 23 juillet 2014.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant global des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs à 600.000 dirhams pour l'exercice 2014.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de la société CDG Capital Private Equity de son poste d'administrateur en date du 03 septembre 2013 et lui donne quitus plein, entier et définitif de sa gestion d'administrateur.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Madame Sabah ZEJLI de son poste d'administrateur en date du 03 mars 2014 et lui donne quitus plein, entier et définitif de sa gestion d'administrateur.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation, faite par le Conseil d'Administration en date du 09 septembre 2013, de Monsieur Hassan LAAZIRI en qualité de membre du Conseil d'Administration, en remplacement de la société CDG Capital Private Equity, et ce pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelé à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation, faite par le Conseil d'Administration en date du 09 septembre 2013, de Madame Anne-Lofton COBB en qualité de membre du Conseil d'Administration, en remplacement de Madame Rokia GOUDRAR, et ce pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelé à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.